

SCHEMA D'ARCHITECTURE CIBLE

Dans la philosophie prônée par la feuille de route « accélérer le virage numérique », l'Etat se recentre dans un rôle **d'Etat plateforme** fixant des règles et mettant à disposition de la société civile et des acteurs privés des ressources, en leur laissant la liberté de proposer des services numériques à l'aide de ces ressources. Il y gagne ainsi en **agilité**, permettant aux citoyens et aux professionnels du secteur de la santé et du médico-social de bénéficier rapidement de services innovants, et en **souveraineté** en fixant les règles en matière d'urbanisation, d'interopérabilité, de sécurité ou encore d'éthique.

L'Etat fournit ainsi le cadre d'actions au sein duquel les **acteurs publics et privés peuvent proposer des solutions numériques innovantes** pour les professionnels et les usagers du système de santé.

Le schéma d'architecture ci-dessous précise ce cadre.

Dans ce schéma, l'Etat intervient à quatre niveaux :

1. **L'Etat définit les règles et les bonnes pratiques, en matière d'éthique, de sécurité et d'interopérabilité**, indispensables pour faciliter le partage et l'échange de données de santé en toute confiance. Ces règles et bonnes pratiques seront rendues publiques, au travers de documents de référence publiés sur le site esante.gouv.fr, dont certains ont vocation à être rendus opposables.
2. **L'Etat, dans une logique d'open data, fournit les gisements de données de référence qui nourrissent les solutions numériques.** Il assure la qualité de ces données (pertinence, fraîcheur etc.), il facilite leur exploitation par les acteurs et s'assure du respect des différentes contraintes inhérentes au domaine de la santé (confidentialité des données, propriété intellectuelle etc.).
3. **L'Etat intensifie le déploiement de services socles** indispensables au bon fonctionnement du parcours de santé des usagers :
 - le Dossier Médical Partagé (DMP), pour le partage des données de santé entre professionnels d'une part, et entre le patient et les professionnels qui le prennent en charge d'autre part,
 - la Messagerie Sécurisée de Santé (MSSanté), pour l'échange de données de santé entre professionnels et entre professionnels et usagers,
 - la e-prescription, pour la transmission dématérialisée des prescriptions,
 - les outils de coordination, pour faciliter l'organisation des parcours complexes entre professionnels.
4. **L'Etat met à disposition trois plateformes numériques d'Etat** : l'Espace Numérique de Santé), à destination des usagers, le Bouquet de Services, à destination des professionnels, le Health Data Hub, pour l'exploitation des données de santé mutualisées et financées sur fonds publics. Ces plateformes constituent un « contenant » dans lesquelles seront proposées les solutions numériques portées par les acteurs publics et privés. Ces plateformes facilitent, au travers d'un point d'entrée unique, l'accès aux multiples solutions numériques dont un utilisateur (usagers ou professionnels) peut avoir besoin. Elles garantissent également que les solutions qui y seront référencées respectent les règles fixées par l'Etat en matière d'éthique, de sécurité et d'interopérabilité.

CIBLE DE L'URBANISATION SECTORIELLE SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIALE

